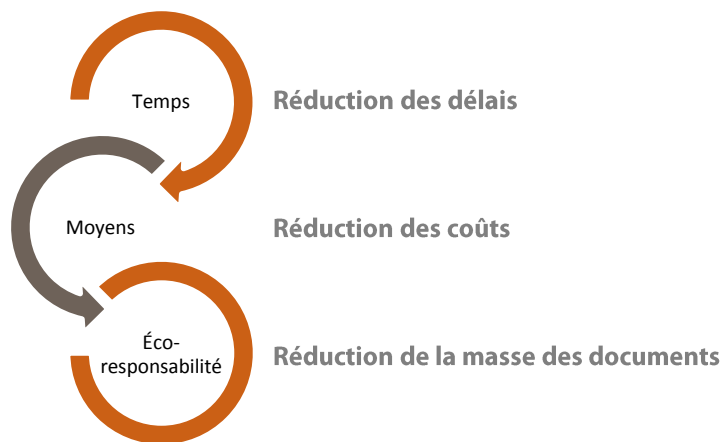


## Toutes les étapes des marchés publics à portée de clics



À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018 tous les marchés seront dématérialisés.

**Alors  
anticipez et  
préparez-vous !**

Plus d'informations et renseignements sur les marchés de Clisson Sèvre & Maine Agglo :  
<https://marchespublics.clissonsevremaine.fr>

Information sur les certificats de signature :  
<https://www.lsti-certification.fr>

# La dématérialisation des marchés publics



**Une obligation à compter du  
1<sup>er</sup> octobre 2018**

**Les échanges dématérialisés à portée de clics**

Clisson Sèvre et Maine Agglo  
**Service Marchés publics**  
15 rue des Malifestes 44190 Clisson  
Tél. 02 40 54 75 15 - [www.clissonsevremaine.fr](http://www.clissonsevremaine.fr)



# Dématérialisation des marchés, mode d'emploi

Pour simplifier les démarches et dans le cadre de **l'article 41 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016**, la dématérialisation permet de **gérer de manière électronique toutes les étapes de la passation d'un marché** : publication des avis, mise en ligne des documents de la consultation, réception des candidatures/offres, toute demande sur le marché et informations (courrier de rejet, attribution, notification, etc.)

## 1 Retirer le dossier

Désormais tous les dossiers de consultation des entreprises (DCE) sont accessibles sur le portail :  
<https://www.marches-securises.fr/entreprise>

Il est recommandé de s'identifier sur le portail lors du retrait sinon vous ne serez pas destinataire des éventuelles modifications des cahiers des charges.

## 2 Échanger avec la collectivité

- Posez vos questions par le biais du portail de dématérialisation. Vous serez automatiquement informé des réponses qui sont adressées à l'ensemble des candidats ayant retiré un dossier si vous vous êtes identifié.
- Les échanges de documents s'effectuent via ce même portail.

## 3 Déposer électroniquement vos offres



Veillez à répondre dans les délais car les remises sont horodatées sur la plateforme. Si le téléchargement a débuté avant l'heure limite mais se termine après, cela provoquera un rejet de l'offre.

- Ne regrouper pas les pièces dans un fichier global, chacune doit faire l'objet d'un fichier individualisé avec un nommage court et explicite.
- Selon le règlement de consultation, il peut être obligatoire signer dès le dépôt de l'offre l'acte d'engagement, l'habilitation du mandataire et la déclaration de sous-traitance.
- Si vous signez, n'oubliez pas de convertir ces documents au format PDF avant signature.

## 4 Attribution du marché

- Si le candidat retenu n'avait pas signé électroniquement son offre, il sera appelé à signer le marché.
- Ses cotraitants éventuels devront également signer l'habilitation du mandataire.



## Pour signer électroniquement un marché

- Munissez-vous d'un certificat ! Si vous n'en disposez pas, un délai de 3 semaines est souvent nécessaire pour vous le procurer.
- Le CSE doit répondre aux normes eIDAS ID RGS 2 étoiles minimum et est en général valable entre 1 et 3 ans, son prix varie entre 70 et 130 €. Il est commercialisé par des prestataires de services qualifiés :  
<https://www.lsti-certification.fr/index.php/fr/services/certificat-electronique>
- **Une signature manuscrite scannée n'est pas recevable, ni les signatures auto-générées sans passer par un tiers certificateur.**

**La signature électronique facilite nos échanges. Engagez-vous avec nous dans la dématérialisation!**